



MICHEL SAPIN
MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

CHRISTIAN ECKERT
SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DU BUDGET

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 12 décembre 2014
N° 128

STDR : Michel SAPIN et Christian ECKERT accélèrent le traitement des dossiers

Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics, et Christian ECKERT, secrétaire d'Etat chargé du Budget, ont complété la circulaire du 21 juin 2013 sur les conditions de mise en conformité des contribuables détenant des avoirs non déclarés à l'étranger. Cette nouvelle circulaire encadre les délais offerts aux contribuables pour compléter leurs dossiers, afin d'accélérer le traitement des demandes.

La nouvelle circulaire précise que les contribuables qui ont formulé une demande disposeront d'un délai de six mois pour fournir l'ensemble des déclarations nécessaires au traitement de leur dossier. Des délais sont également fixés pour les demandes déjà enregistrées.

Depuis son ouverture, le Service de traitement des déclarations rectificatives (STDR) a déjà reçu plus de 35 000 demandes de contribuables et a permis de rapporter près de 2 milliards d'euros sur l'année 2014.

Michel SAPIN souligne : « *Le gouvernement se mobilise dans la lutte contre la fraude fiscale. Cette circulaire, qui complète le dispositif, va accélérer le traitement des dossiers et permettre à l'Etat de bénéficier plus rapidement des impôts dus* ».

Toutes les précisions sur cette procédure figurent sur le site du ministère :

<http://www.economie.gouv.fr/dgfip/actualites-et-reponses-aux-questions>

Contacts presse

Cabinet de Michel SAPIN 01 53 18 41 13
Cabinet de Christian ECKERT 01 53 18 45 04

sec.mfcp-presse@cabinets.finances.gouv.fr
sec.sebud-presse@cabinets.finances.gouv.fr